

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO LAS-0040-3**

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 6 avril 2010, le règlement suivant :

LAS-0040-3 Règlement amendant le règlement LAS-0040 concernant le règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date du 22 avril 2010.

DONNÉ À LASALLE, ce 22 avril 2010.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement